

Massif de Saint-Hubert - Zone de quiétude brame

 Périmètre fermé 7j/7 du 10/09 au 30/09 entre 17h30 et 8h00. Circulation des usagers lents autorisée uniquement sur les chemins en dehors de cette période. Accès hors voirie interdit même pour la cueillette des champignons.

 Voies de circulation fermées 24h/24 du 10/09 au 30/09 au sein de la zone

 Voies de circulation ouvertes 24h/24 du 10/09 au 30/09 au sein de la zone

Points d'écoute libre : sur place, suivre, depuis les parkings, les logos



 Parking

 Points d'écoute libre

 Points d'écoute libre avec aire de vision

